

## Burundi : 30% de la population souffriraient des maladies mentales

@rib News, 22/10/2014 - Source Xinhua - La ministre burundaise de la Santé Publique et de la Lutte contre le sida, Sabine Ntakarutimana, a annoncé mercredi qu'au Burundi, 30% des Burundais souffriraient des maladies mentales, même s'il n'y a pas encore d'étude qui a été faite sur l'état des lieux de ces maladies au niveau national. "Dans les pays post-conflits, 30% de la population souffrent des maladies mentales, ce qui fait qu'au Burundi, 30% des burundais en souffriraient selon des données approximatives puisqu'il n'y a pas encore d'étude qui a été faite", a indiqué Mme Ntakarutimana, invitée à l'Assemblée Nationale pour répondre à leurs questions orales ce mercredi.

Elle a illustré ses propos par quelques données chiffrées qui ont été fournies par des partenaires œuvrant dans le secteur de la santé et plus particulièrement dans ce domaine de la santé mentale. Elle a indiqué que sur les 7.981 malades hospitalisés au Centre Neuropsychiatrique de Kamenge (CNPK, au nord de la capitale Bujumbura) en 2013, au moins 708 souffraient des maladies mentales. Au niveau de l'ONG Healthnet TPO, spécialisée dans la santé mentale, spécialement dans les districts sanitaires de Gitega et de Kibuye au centre du pays, la ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a fait savoir que sur les 1.885 malades qui se sont fait consulter pour la première fois entre 2013 et 2014, on a constaté que 778 souffraient de ces maladies mentales. Dans ce même district sanitaire de Kibuye, on a soigné 1.015 cas de maladies mentales constitués de 100% d'épilepsie alors que 288 autres cas de maladies mentales ont été recensés dans le district sanitaire de Ngozi au nord du pays. La ministre S. Ntakarutimana a expliqué aux députés qu'il manque encore au Burundi un hôpital spécialisé pour le traitement de ce genre de maladies et qu'elles sont entretemps traitées dans les districts sanitaires et dans certains centres de santé, notamment dans les centres détenus par les confessions religieuses (dont le CNPK) auxquelles le gouvernement accorde quelques subventions.